

SOUS-PREFECTURE DE DINAN
COTES D'ARMOR

A R R E T E

**portant désignation des membres
de la Commission Locale de l'Eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Arguenon -Baie de la Fresnaie**

**Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arguenon-baie de la Fresnaye ;

VU la proposition de l'association des maires de France des Côtes d'Armor en date du 6 novembre 2008 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'installer la Commission Locale de l'Eau du SAGE ARGUENON-BAIE DE LA FRESNAYE, conformément aux textes en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} :

La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux l' Arguenon et de la Baie de la Fresnaye est instituée comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Mme Marie-Claire BOULARD-GALIOT, conseillère régionale,

CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

M. Philippe MESLAY, conseiller général du canton de PLANCOET
 Mme Marie-Reine TILLON, conseillère générale du Canton de MATIGNON,
 M. Ange HERVIOU, conseiller général du Canton de ROSTRENEN,
 M. Gérard BERTRAND, conseiller général du Canton de CAULNES,

MAIRES et PRESIDENTS de GROUPEMENTS DES COTES D'ARMOR

M. René REGNAULT, Vice-Président de la Communauté de Communes de DINAN,
 M. Franck MELET, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de PLELAN,
 M. Michel FABLET, Président de la Communauté de Communes du MENE,
 M. Jean-Luc COUELLAN, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin
 M. Michel ROCHEFORT, Vice-Président de la Communauté de Communes de l' ARGUENON HUNAUDAYE,
 M. Joseph CARFANTAN, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de LAMBALLE,
 M. Pierre BERTRAND, Vice-Président de la Communauté de Communes du pays de MATIGNON,
 M. Loic BESNARD, représentant la Communauté de Communes PLANCOET VAL D'ARGUENON,
 M. Alain LABBE, Maire-adjoint de BOURSEUL,
 M. Daniel HAMON, Maire de JUGON LES LACS,
 Mme Viviane LE DISSEZ, Maire de PLANCOET,
 M. Michel JOUAN, Maire-Adjoint de PLENEE-JUGON,
 M. Christian GUILBERT, Conseiller municipal de PLEVEN,
 Mme Maryse GESBERT, Conseiller municipal de PLOREC SUR ARGUENON,
 M. Gilles BERHAULT, Conseiller municipal de ROUILLAC,
 M. Daniel ROYAN, Conseiller municipal de SAINT CAST LE GUILDON,
 M. Sébastien CHESNAIS, Maire-Adjoint de PLUDUNO,
 M. Jerome LE BRETON, Maire de TREDIAS,

SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE

M. Prosper BESNARD, Président du SMAP,
 M. Daniel BARON, Vice-Président du SMAP,

SYNDICAT MIXTE ARGUENON MARITIME

M. Arnaud LE NAY, Vice-Président du SMAM,

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

ASSOCIATION « EAUX et RIVIERES »

M. Jacques MARIANNE,
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS DES COTES D'ARMOR

M. Gilles DELAUNAY,

ASSOCIATION FORCE OUVRIERE DES CONSOMMATEURS

M. Jean-Louis MELOU,

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L' ARGUENON,

M. Jean-René DUBOIS,

ASSOCIATION DE DEFENSE DU SITE DE LANCIEUX ET DE LA BAIE DE LE BEAUSSAIS

Mme Claire EMBERSON,

CHAMBRE d'AGRICULTURE des COTES D'ARMOR

- ✓ M. Jean-Pierre GROUAZEL,
- ✓ M. Alain TIENGOU,
- ✓ M. Cédric BINET,

CONFEDERATION PAYSANNE

M. Thierry THOMAS,

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

M. Pierrick GUEGEN,

FEDERATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DES COTES D'ARMOR

M. Joseph GAUTHIER,

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES COTES D'ARMOR

M. Charles BOIVIN,

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES COTES D'ARMOR

Mme Marie-Christine GAULTIER,

FEDERATIONS de BRETAGNE MAINE NORMANDIE pour la PECHE et la PROTECTION des MILIEUX AQUATIQUES, 9 rue Kérautret Botmel, CS 26713, 35067 RENNES CEDEX

- ✓ M. Maurice LEBRANCHU, Président de la Fédération des AAPPMA des Côtes d'Armor,

COMITE REGIONAL DE LA PECHE MARITIME

M. Yann THOMAS, Président du Comité Local des Pêches de SAINT-BRIEUC,

**SECTION REGIONALE de CONCHYLICULTURE de BRETAGNE NORD
COMITE REGIONAL des PECHEES MARITIMES et ELEVAGES MARINS**

- ✓ M. Pascal BLANCHARD,

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- ✓ M. le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation le Sous-Préfet de Dinan ou son représentant, le responsable de la mission inter services de l'eau
- ✓ M. le Directeur Régional de l'Environnement de la Région Centre ou son représentant,
- ✓ Mme la Directrice Régionale de l'Environnement de la Région Bretagne ou son représentant,
- ✓ M. le Chef de la Délégation de Saint-Brieuc de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant,
- ✓ Mme la déléguée interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant,
- ✓ M. le Directeur Départemental des Affaires Maritimes, ou son représentant
- ✓ M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Côtes d'Armor, ou son représentant
- ✓ M. le directeur de l'IFREMER, station de SAINT-MALO, ou son représentant,
- ✓ M. le directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, ou son représentant,

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le sous préfet de l'arrondissement de Dinan sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs, sur le site Internet du Syndicat Mixte Arguenon -Penthièvre et sur le site Internet national www.gesteau.eaufrance.fr.

A SAINT-BRIEUC, le 18 novembre 2008

Le Préfet des Côtes d'Armor

Jean-Louis FARGEAS